

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 23 juillet 2020

## La Société du Grand Paris lance l'appel à projets « Partage ton Grand Paris »

La Société du Grand Paris, accompagnée par la Métropole du Grand Paris et le Fonds de dotation du Grand Paris Express, et en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, et l'Association des Directrices et Directeurs des Affaires Culturelles d'Île-de-France, lancent l'appel à projets « Partage ton Grand Paris ».

Cette initiative vise à permettre le déploiement d'une programmation culturelle vivante autour des chantiers du Grand Paris Express et soutenir les professionnels de l'art et de la culture franciliens durement touchés par la crise de la COVID-19. Par cet appel à projets, la Société du Grand Paris réaffirme sa volonté d'encourager et soutenir les initiatives artistiques et culturelles locales favorisant la rencontre de tous les publics pour une programmation exigeante.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de la programmation artistique et culturelle lancée en 2016 pour accompagner la construction du Grand Paris Express. Cette programmation réunit d'ores et déjà plus de 200 artistes et met en œuvre des projets pluridisciplinaires allant de la commande d'œuvres pérennes dans les futures gares à des projets participatifs, temporaires ou événementiels autour des chantiers.

Quatre grandes thématiques sont proposées pour nourrir la réflexion des candidats :

- **Le chantier du siècle** : questionner les relations entre art, espace public, chantiers, villes et territoires, afin de favoriser son appropriation par les habitants, les acteurs et le grand public à l'échelle locale ou de participer à l'insertion sociale, urbaine et paysagère des chantiers dans la ville.
- **La métropole de demain** : créer un imaginaire pour se projeter dans la ville de demain ou raconter de manière sensible la transition entre anciens et futurs quartiers de gares.
- **Les nouvelles mobilités** : proposer un regard artistique sur les nouvelles pratiques de mobilité des grands parisiens, que ce soient des jeunes, des publics à mobilité réduite, et tous ceux qui sillonnent la métropole au quotidien.
- **La ville durable** : soutenir et mobiliser des initiatives artistiques et culturelles, moteurs de citoyenneté, pour développer un regard sensible et critique sur la transformation durable de leur ville, et contribuer à construire un projet d'avenir respectueux de l'environnement.

L'appel à projets est ouvert à tous les champs de création (spectacle vivant, écriture, photographie, etc.), de toutes natures (ateliers, démonstrations, performances, etc.), à des stades de conception ou de développement différents et de durée variable (présenté une seule fois ou à plusieurs reprises) et avoir un lien avec les territoires du Grand Paris Express.

Ces projets seront en accès libre, gratuits et présentés pendant la durée du programme du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020, et viseront à être présentés dans l'espace public aux abords du tracé du Grand Paris Express, ou au sein d'une institution partenaire (lieu culturel, bâtiment public, etc.). Les équipes artistiques et culturelles professionnelles candidates pourront solliciter une subvention allant jusqu'à 7000€ par projet, financée par la Société du Grand Paris, la Métropole du Grand Paris, et le Fonds de dotation du Grand Paris Express.

### Le calendrier

- 8 septembre 2020, 12H00 : date limite de soumission des candidatures
- Mi-septembre 2020 : jury de sélection des projets
- Fin septembre 2020 : annonce des projets retenus
- 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020 : déploiement des projets.

Les dossiers de candidature sont à télécharger [en ligne](#) et à déposer à l'adresse suivante :  
[culture@societedugrandparis.fr](mailto:culture@societedugrandparis.fr)

Pour accompagner la communication autour de cet appel à projets, la Société du Grand Paris a mis en place un hashtag dédié **#PartageTonGrandParis** sur les réseaux sociaux Twitter ([@GdParisExpress](#)), Facebook ([@Grand Paris Express](#)), LinkedIn ([@Société du Grand Paris](#)) et Instagram ([@grand\\_paris\\_express](#)).

### À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

### À propos du Fonds de dotation du Grand Paris Express

Le Fonds de dotation du Grand Paris Express a été créé pour permettre aux acteurs privés de soutenir une ambitieuse programmation artistique et culturelle. Ces 200 km de nouvelles lignes de métro serviront aussi à faire circuler la culture, à l'emmener plus loin et à la faire bouger dans tous les sens. L'art et la culture participent à la construction du Grand Paris, leurs rôles sont complémentaires dès qu'il s'agit d'expérimenter, d'innover et de mettre en mouvement ce qui était figé. S'impliquer dans la programmation culturelle autour du futur métro, c'est donner chair au nouveau Paris et inviter les Grands Parisiens à aller à sa découverte. Ainsi, à travers la création artistique, le Fonds de dotation du Grand Paris Express contribue à la réussite du projet du Grand Paris et à réaliser l'un de ses plus beaux objectifs, celui de donner à la France une nouvelle image, l'image d'un pays d'innovation sociale, technologique et écologique.

### À propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, dense et urbaine, qui regroupe la ville de Paris, 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes de l'Essonne et du Val d'Oise. Grâce à sa dimension internationale, la Métropole du Grand Paris relève aujourd'hui le défi de l'attractivité mondiale. Les projets qu'elle porte dépassent les frontières, dans des domaines aussi variés que l'économie, la culture, le tourisme, le sport, l'urbanisme ou l'architecture. La Métropole du Grand Paris s'engage ainsi à soutenir les initiatives citoyennes à impact culturel, social et/ou environnemental, dans un objectif de rayonnement et d'attractivité de son territoire.

Service déconcentré du ministère de la Culture placé sous l'autorité du Préfet de région, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France est chargée de conduire et mettre en œuvre la politique culturelle de l'État à l'échelle régionale, avec la constante préoccupation d'un aménagement équilibré du territoire. Elle prend en compte l'ensemble des secteurs d'activité du ministère : préservation et valorisation du patrimoine, promotion de l'architecture, soutien à la création dans tous les domaines du spectacle vivant et des arts visuels, développement du livre et des industries culturelles, démocratisation culturelle et transmission des savoirs, promotion de la langue française et des langues de France.



À propos de l'Association des Directrices et des Directeurs des Affaires Culturelles d'Île-de-France

L'Association des Directrices et des Directeurs des Affaires Culturelles d'Île-de-France est un réseau régional composé de cadres généralistes en charge des politiques culturelles dans les collectivités territoriales (villes, intercommunalités, départements, région). Dans un environnement institutionnel en mutation, qui redistribue les compétences et qui intègre de nouveaux paradigmes, cette association s'est donnée pour ambition d'être un espace de rencontre, d'échange et de formation pour des cadres de la culture, heureux et agiles au sein des collectivités territoriales.

**Contacts presse :**

Société du Grand Paris :

Jérémy Huppenoire - [jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr](mailto:jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr) - 06 34 47 16 18

Guy-Arnaud Behiri – [guyarnaud.behiri@societedugrandparis.fr](mailto:guyarnaud.behiri@societedugrandparis.fr) - 06 98 82 79 40

Claudine Colin Communication : 01 42 72 60 01

Marine Maufras du Châtellier – [marine.m@claudinecolin.com](mailto:marine.m@claudinecolin.com)

Dimitri Besse – [dimitri@claudinecolin.com](mailto:dimitri@claudinecolin.com)